

3

La réintroduction de l'ours dans le Trentin (Alpes Italiennes) : Bilan 10 ans plus tard

Claudio Groff

*PhD, Service de la faune et de la flore,
Province autonome du Trentin (Italie)*

Il s'agit de l'histoire, vieille de dix ans, du processus de réintroduction et de gestion de l'ours brun dans la région du Trentin Italien. On fait dans un premier temps le point sur l'état des populations en 2011 puis, sûrement la part la plus importante, on détaille les activités de gestion qui gravitent autour de cette réintroduction et permettent que cette coexistence homme-ours perdure autant que possible.

claudio.groff@provincia.nt.it



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Colloque à Lyon les 10 et 11 février 2012

LES RÉINTRODUCTIONS Un atout pour restaurer les écosystèmes ?

État des lieux dans le Trentin

Historique

Dans une région riche en biodiversité, la province du Trentin est une des cinq seules provinces autonomes d'Italie. Elle fait bien sûr respecter les lois nationales mais ce statut lui permet de travailler de manière quasi indépendante en gérant la préservation de la faune sauvage de son territoire. La province travaille sur les espèces protégées et non protégées. Effectivement la chasse est très conséquente en Italie de manière générale et des enjeux importants existent concernant les espèces chassées du Trentin. Cependant, la province travaille aussi en parallèle sur les espèces protégées et plus particulièrement sur les ours.

On retrouve aujourd'hui dans le Trentin les trois espèces de grands prédateurs historiquement présents dans les Alpes (ours, lynx et loup). Le Trentin est le seul endroit de tous les Alpes où l'ours a toujours été présent et a perdu jusqu'au début des travaux de la province concernant

la faune sauvage, dans les années 70. Les deux autres espèces de carnivores quant à elles ont totalement disparu des Alpes avant de revenir plus tard, le lynx dans les années 80 probablement par la Slovénie ou la Suisse et le loup que très récemment depuis le nord des Apennins.

Cependant, dans les années 90, les seuls ours des Alpes restant encore en vie se trouvaient dans le Trentin au nombre de trois ou quatre. Plus aucune population biologiquement viable n'était donc présente en Italie. Afin d'éviter une extinction totale c'est à ce moment là que la lourde décision fut prise d'agir en faveur de la sauvegarde de l'ours. De solides études de faisabilité furent effectuées par le National Wildlife Institute afin d'obtenir toutes les permissions nécessaires pour débiter le programme de réintroduction, en 1999 avec des ours slovènes. Jusqu'en 2002, dix Ours ont été réintroduits, sept femelles et trois mâles, tous âgés de trois à six ans.

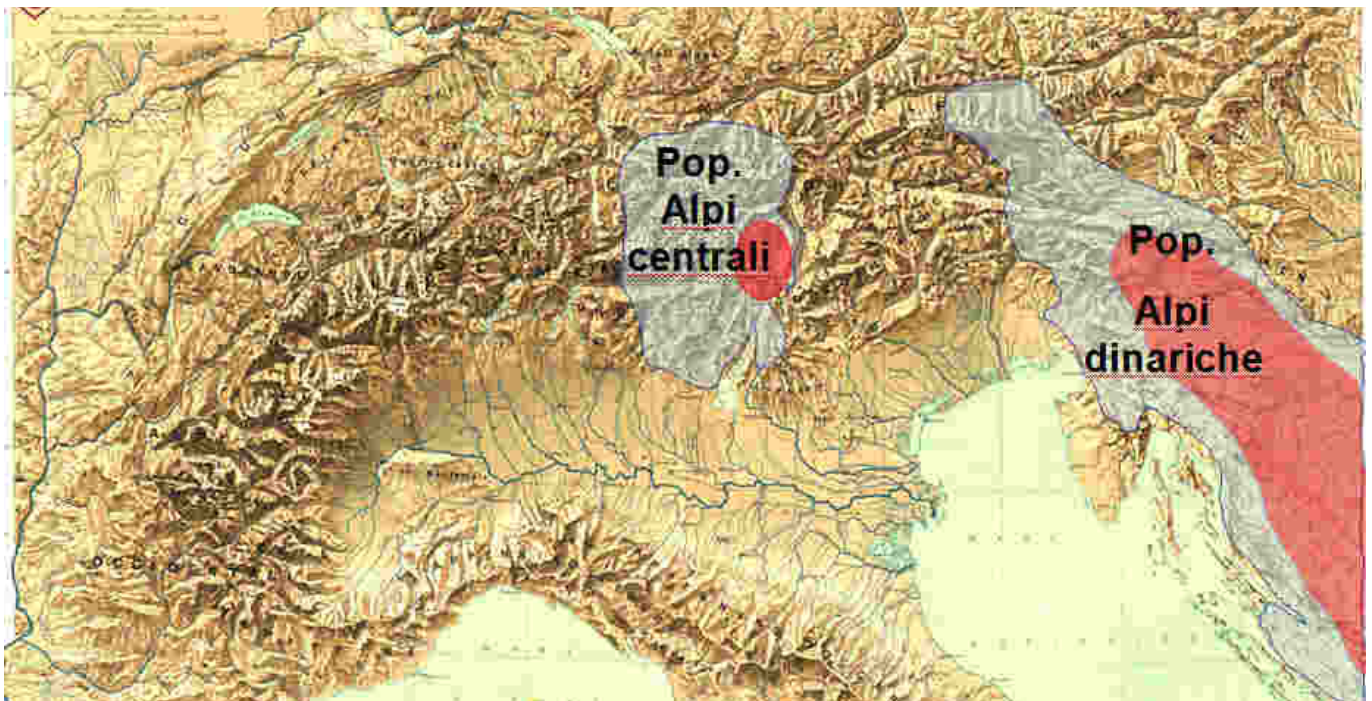
Recueils de données

Entre 2002 et 2011 de nombreuses données sur la population ont été enregistrées. Au moins 27 portées ont été recensées pour un total de 53 oursons. Les analyses génétiques ont permis de déterminer un sexe ratio de 1,18:1 en considérant 48 ours différents dont 26 mâles pour 22 femelles, ce qui est assez équilibré au niveau populationnel. On sait qu'au moins 3 mâles et 12 femelles se sont reproduits. Il y a eu également un certain nombre de pertes d'individus au cours du programme. 7 ont été trouvés morts, 2 ont été légalement tirés en Allemagne et en Suisse et 2 ont été supprimés (par la province du Trentin). 14 ours supplémentaires manquent à l'appel et on sait que les individus autochtones qui restaient sont désormais morts. La population est donc estimée à la fin 2011 entre 33 et 36 ours.

Sur cette carte (Figure 1) on peut voir en rouge l'aire de répartition des femelles des deux populations et en gris celle des mâles. Cette carte n'est pas à jour car on sait qu'un ours mâle a émigré jusqu'en Slovénie, ce qui établit le contact avec la population Dinarique d'ours de Slovénie et de Grèce. Le but populationnel est de parvenir à fusionner les deux populations et d'atteindre d'ici 20 à 40ans (début en 2002) un minimum de 50 individus du côté Italien, afin d'obtenir une population viable génétiquement.

Figure 1

Aire de répartition des populations.
Mâles en gris, femelles en rouge.



Le principal moyen de suivi utilisé est l'analyse génétique. Il s'agit effectivement de la seule solution pouvant donner des tendances de l'évolution démographique de la population. Grâce à un travail de terrain intense, 4306 échantillons ont été collectés en 10 ans, ce qui représente une moyenne d'environ 500 prélèvements par an.

Davantage de données sur la population sont recueillies en recensant les arbres sur lesquels les ours se frottent (~110) et en installant des pièges photographiques (161 ours et quelques lynx) (Figure 2). Cela permet d'avoir une idée des territoires fréquentés et une vision concrète des individus grâce à une différenciation morphologique, bien que cela ne soit pas toujours évident de distinguer les différents ours.

Figure 2
Résultats de pièges photographiques



Reproduction

Ce graphique (Figure 3) représente le nombre de portées qui ont eu lieu chaque année ainsi que la proportion de mâles et de femelles, 24 portées sur 27 ont été analysées génétiquement. 3 portées ont été produites par des individus ayant un lien de parenté, ce qui est à éviter pour la population en termes de consanguinité.

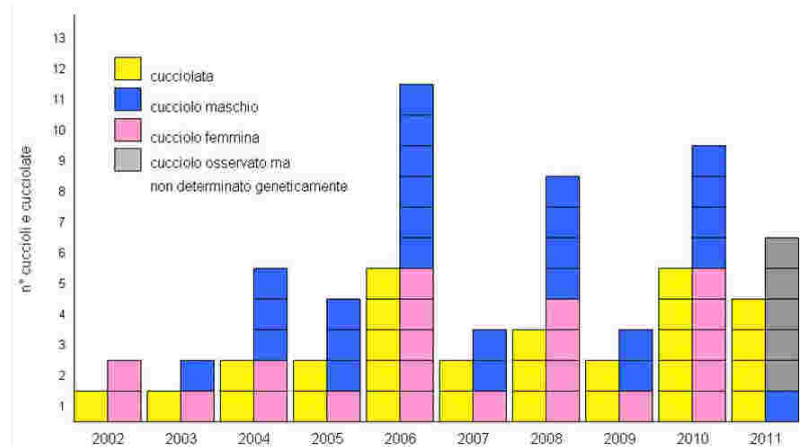


Figure 3 Nombre de portées et sexe des oursons selon l'année. jaune : portées, rose : femelles, bleu : mâles

Les effectifs des différentes classes d'âge en fonction des années sont décrits dans le Tableau 1. En 2011 on estime la population à 17 adultes, c'est-à-dire les mâles de plus de 5 ans et les femelles de plus de 3 ans, 10 jeunes et 6 oursons. Parmi les 26 ours disparus il y avait 11 adultes, 5 jeunes et 10 oursons.

Ce qu'il est intéressant de voir sur le diagramme représentant les taux de survie en fonction des classes d'âge (Figure 4) est que le taux de survie correspond globalement aux données de la bibliographie.

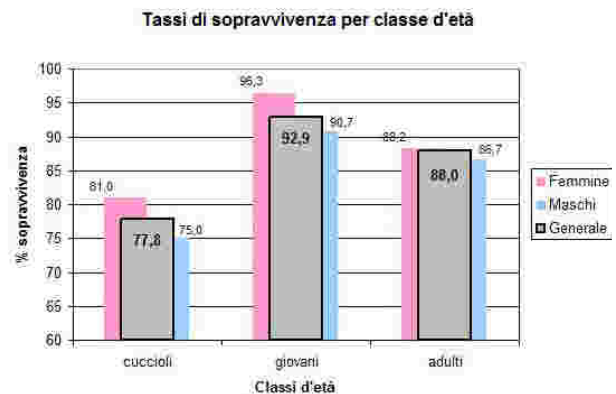


Figure 4 Taux de survie en fonction des classes d'âge et du sexe.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Adulti	9	8	9	9	9	9	11	11	16	17
Giovani	0	2	1	5	3	11	6	11	6	10
Cuccioli	2	1	5	4	10	3	7	3	5	6
Totale	11	11	15	18	22	23	24	25	27	33

Tableau 1 Effectifs des classes d'âge en fonction de l'année d'étude.

Territoire occupé

Les ours ont utilisé quasi-exclusivement la partie ouest de la province étant donné que la vallée au milieu de la zone est parcourue par une large autoroute qui semble jouer un rôle de barrière (Figure 5).

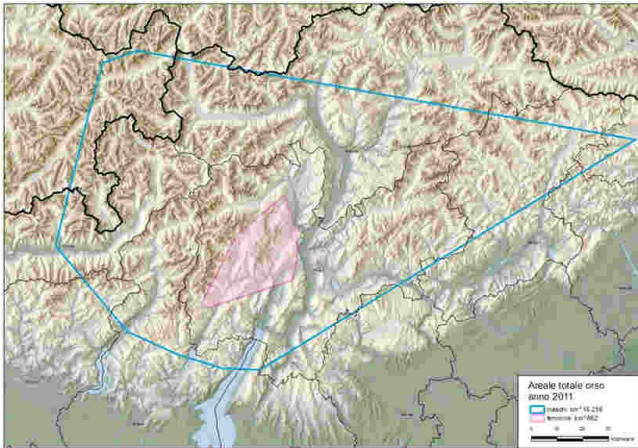


Figure 5
Territoires parcourus
Mâles en bleu. Femelles en rose

La plupart des ours ont été introduits dans la partie haute de la zone, là où les ours autochtones persistaient. En 2011 les résultats montrent que les jeunes mâles, qui progressent généralement beaucoup géographiquement, ont évolué sur un territoire supérieur à 15000 km² (Figure 5, en bleu) atteignant la Suisse et l'Autriche. En revanche les femelles évoluent sur un territoire beaucoup plus réduit, inférieur à 900 km², qui est par conséquent entièrement dans les limites de la province (Figure 5, en rose). La densité d'ours dans cette zone est conforme à ce qu'il était attendu avec 3 ours par 100 km².

En 2009 un mâle Slovène est venu dans la partie Est du Trentin mais n'a pas traversé la vallée et n'est donc pas rentré en contact avec les femelles de la population locale. A l'inverse, un mâle du Trentin a traversé la vallée et a donc été d'une manière ou d'une autre en contact avec la population slovène. Alors que des jeunes ours ont traversé l'autoroute pour rejoindre l'Autriche, il est espéré un flux de population inverse de l'Est vers l'Ouest afin de renforcer la population introduite.

Actions de gestion

L'habitat est excellent pour la réussite de la réintroduction des ours, en revanche le comportement humain est très difficile à gérer. Bien entendu, des dommages importants sont régulièrement effectués par les ours, notamment sur les exploitations apicoles. Des mesures d'indemnisation ont été mises en place et environ 42000 euros ont été distribués pour 100 cas de dédommagement en 2011. Des mesures de préventions, telles que la distribution de clôtures électrifiées, ont également été organisées en 2011 à hauteur de 55000 euros. Depuis le début des années 70 ces dédommagements et préventions sont mis en place chaque année. Un travail sur la modification du système d'ouverture des poubelles ménagères a de plus été mis en place afin de limiter les intrusions des ours.

D'autre part, s'il arrive à certains individus d'évoluer trop près des habitations, une équipe d'intervention d'urgence est disponible 24 heures sur 24. Elle a été sollicitée 30 fois en 2011 et n'a utilisé que 4 fois des actions directes du type balle ou chien. Lors du programme de réintroduction, deux ours ont été capturés dont un a été supprimé du fait de son comportement dangereux.

La communication est importante pour l'acceptation par la population. A cette fin il existe un site internet également traduit en anglais afin de diffuser correctement l'information. De plus il est rédigé beaucoup de rapports sur l'ours en présentations publiques, prospectus et posters. D'un autre côté, alors que la population réalise que beaucoup d'argent est dépensé pour sauver l'ours, on essaye de leur enseigner que la présence de l'ours peut être bénéfique pour l'économie de la région. Par exemple, en 2011 il y a eu 11 diffusions télévisées internationales d'ours du Trentin en l'espace de 20 jours. Cela a représenté un gain de 360000 euros qui est plus ou moins la valeur des dédommagements des huit dernières années. De plus, le tourisme, venant de France notamment, dans le but de connaître l'expérience de l'ours, représente une source financière encore plus importante.

Plus de 30 salariés sont employés dans la gestion de l'ours dans le Trentin, certains en charge des dommages, d'autres du travail avec les bergers, de l'équipe d'urgence, de l'équipe de chiens ou du piégeage. Cependant aucune de ces personnes n'est employée à temps plein sur les ours, elles ne consacrent en moyenne que 10% de

leur temps aux ours. Le travail en réseau avec les autres régions et états est important car les ours évoluent sur une vaste zone chevauchant 5 états, 4 régions et 10 provinces. Un plan national d'action a été rédigé de façon à être très court et très pratique d'utilisation.

Afin d'essayer d'améliorer le comportement humain un gros travail de gestion des conflits a été effectué :

- Attention apportée aux partis-pris en organisant des tables rondes.
- Une aide spécifique existe pour les bergers que l'on essaye de soutenir dans les montagnes.
- On essaye de réduire les problèmes qui existent avec les ours.
- Un maximum de transparence est maintenu dans la communication, rien n'est caché.
- Paiement rapide des dédommagements, autour d'une trentaine de jours.

Malgré toutes ces mesures, les résultats ne sont pas probants étant donné que l'attitude des hommes empire. Un sondage donne une chute « d'attitude positive » de 76% à 30% entre 1997 et 2011.



Conclusion

Gérer même une petite population d'ours en croissance sur un territoire dominé par les humains (les Alpes) est un énorme challenge qui requiert des ressources humaines et financières conséquentes.

En considérant le temps de travail que tous les salariés consacrent à l'ours, cela équivaut à 3 ou 4 temps-plein, ce qui est insuffisant pour un tel projet. L'estimation du coût financier annuel est d'environ 170000 euros pour la gestion totale ajouté à 100000 euros pour les coûts de personnels, en sachant qu'ils travaillent dans le même temps pour l'ensemble de la faune sauvage.

